

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé PACA

à

Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
2 Boulevard Paul Peytral, 13006 Marseille

Marseille, le 27 septembre 2020

Objet : Epidémie SARS-Cov-2 – Avis sanitaire de l'ARS sur la situation épidémiologique et sanitaire des Bouches-du-Rhône

Le département des Bouches-du-Rhône fait face depuis la semaine du 20 au 26 juillet 2020 à une reprise marquée de l'épidémie SARS-CoV2 avec une circulation toujours plus active du virus caractérisée par la croissance continue des indicateurs du taux d'incidence et du taux de positivité.

Cette évolution défavorable a valu l'élévation progressive du niveau de vulnérabilité du département des Bouches-du-Rhône par :

- Un passage au niveau vulnérabilité modérée le 6 août 2020.
- Un passage au niveau de vulnérabilité élevée ou zone de circulation active le 13 août 2020 (seuil d'alerte de 50/100 000 habitants).

A l'échelle départementale, le taux d'incidence général reste toujours élevé, à hauteur de 209 pour 100 000 habitants pour la semaine du 15 au 21 septembre 2020, soit près de 2,5 fois le taux national (87,4 pour 100 000). Dans de nombreuses communes du département de plus de 10 000 habitants, celui-ci excède le seuil de 100 pour 100 000 habitants, soit le double du seuil d'alerte fixé par Santé Publique France.

Dès lors, il apparaît pertinent d'étudier toutes les actions possibles concourant à la lutte contre cette reprise épidémique et permettant d'en réduire la propagation.

Au sein du département des Bouches du Rhône, le territoire des communes d'Aix et Marseille présente une forte dégradation de ces indicateurs.

Ces deux territoires ont des relations particulièrement intenses. Les nombreux échanges quotidiens de populations, l'intensité des flux économiques, les relations nombreuses entre les sites de l'université d'Aix-Marseille et la vie estudiantine qui en découle, tous ces éléments amènent à considérer Aix et Marseille avec les mêmes critères et une intensité de l'épidémie qui y présente les mêmes risques graves.

En outre, la pression qui s'exerce sur le système hospitalier, singulièrement les services de réanimation, doit s'analyser globalement, l'ensemble des hôpitaux publics et privés des deux communes étant amenés à se répartir la charge que représente la quantité croissante de patients en état grave.



Pour la semaine du 15 au 21 septembre 2020 :

- Le taux d'incidence, toutes classes d'âge confondues, est de 275,56 pour 100 000 habitants (seuil d'alerte maximale : 250 pour 100 000),
- Le taux d'incidence chez les plus de 65 ans est 356 pour 100 000 habitants (seuil d'alerte maximale : 100 pour 100 000),
- Le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid dans les établissements de santé de Marseille et d'Aix-en-Provence atteint 39% (seuil d'alerte maximal : 30%) à ce jour.

Ces indicateurs placent le territoire Aix-Marseille en zone d'alerte maximale et appellent la mise en œuvre de mesures fortes édictées en Conseil de Défense et de Sécurité Nationale.



Philippe De Mester